

Sommet sur l'emploi du 18 janvier 2012 Mesures anti-sociales à l'ordre du jour

L'intervention des salariés sous toutes les formes est indispensable !

Dans la suite des plans d'austérité supportés à 80 % par les salariés, c'est toujours le modèle social qui est la cible du gouvernement :

- TVA anti-sociale,
- baisse des salaires,
- flexibilité,
- moins de services publics,
- moins de protection sociale,
- explosion du chômage.

La CGT réaffirme que les salariés n'ont pas à payer une crise dont ils ne sont en rien responsables alors que dans le même temps, les bénéfices des entreprises du CAC 40 ainsi que les dividendes versés aux actionnaires sont en hausse.

Il n'y a pas de fatalité. Pour la CGT, la relance économique ne sera possible que par l'augmentation des salaires et des emplois stables dans le privé et le public.

La CGT prend ses responsabilités comme partout en Europe où les syndicats organisent la mobilisation des salariés pour construire une Europe sociale et solidaire, à l'opposé des compromis des chefs d'État à Bruxelles qui favorisent les replis nationalistes, la division et l'exclusion.

Face au chantage sur les droits sociaux, la CGT appelle les salariés à faire du 18 janvier une journée d'action interprofessionnelle en se mobilisant sous la forme de pétition, rassemblements, manifestations, grèves décidées dans les entreprises pour se faire entendre du patronat et du gouvernement

Pour le sommet social du 18 janvier des rassemblements ont été décidés dans le département à 12 heures en préfecture et sous-préfectures lieux habituels.

TVA sociale : baisse du pouvoir d'achat

Le Président de la République veut imposer la TVA « sociale » avant les présidentielles.

Pour la CGT, cette mesure est une arnaque et une mesure anti-sociale. Les facteurs expliquant le chômage ne sont en rien dépendants du niveau des salaires ou du coût de la protection sociale.

Bien au contraire, la faiblesse des salaires, la précarité de l'emploi et la baisse du pouvoir d'achat des salariés sont des freins à la relance de l'activité économique par la consommation.

L'augmentation de la TVA, c'est moins de pouvoir d'achat. Elle s'appliquera à tous les produits, qu'ils soient importés ou fabriqués en France.

L'effet est inégalitaire car le poids de la TVA est beaucoup plus important pour les bas revenus que pour celui qui gagne 10 000 euros ou plus par mois.

L'instauration de la TVA « sociale » ne vise qu'à répondre à une exigence patronale de transférer 80 % de cotisations sociales des entreprises vers le contribuable et le consommateur.

Même si un allègement de la part salariale des cotisations sociales était mis en oeuvre, l'augmentation de la TVA conduirait à une perte de pouvoir d'achat pour les salariés et plus encore pour les retraités et les chômeurs.

Enfin, comment croire que la baisse du « coût du travail » permettrait la création d'emplois. La preuve, le chômage a explosé malgré les 170 milliards d'aides accordés aux entreprises en 2010.

De toute évidence, ce seraient les actionnaires qui verraient leurs dividendes augmenter (prévision : 37,3 milliards en 2011 et 41,7 en 2012) !

Calendrier des HMI par circonscription des SIP

17 janvier Morlaix 11 h 14 h

19 janvier Douarnenez 10 h 12 H

19 janvier Châteaulin 15h à 17h

19 janvier Carhaix 15h à 17h

26 janvier Quimperlé 9h30 à 11h30

26 janvier Quimper 11h à 14h salle de Ty nay

30 janvier Brest de 11h à 14h salle du RDC de la rue Duquesne

1er février Brest de 17 à 18 h (Brest agents berkani)

Les chèques sont à adresser à Philippe Galon SIP Brest Rade 8 rue Duquesne 29606 Brest cedex Ils sont à libeller à Cgt Finances Publiques Finistère . Pour les retraités le taux est de 0,65% du montant de la pension annuelle.

GRADES	cat 1	cat 2	cat 3	cat 4	cat 5	cat 6								
Conservateurs des Hypothèques	703,20	660,96	576,48	548,88	449,88	422,16								
C.S.C 1°, 2°, 3°, 4°, 5° catégorie compta	496,92	475,80	448,08	420,60	386,40									
GRADES	1er éch	2e éch	3e éch	4e éch	5e éch	6e éch	7e éch	8e éch	9e éch	10e éch	11e éch	12e éch	13e éch	
Administrateur des Fin Publ	585	606,72	676,08											
Adm des Fin Publ adjoints	369,12	382,44	397,68	439,44	455,64	466,68								
Inspecteur Principal des Fin Publ	293,64	309,24	323,52	334,56	353,04	368,28	387,48	400,44	412,44					
I P comptable 1° cat C2						541,92	561,12	574,08	586,20					
I P comptable 2° cat C2						512,28	531,48	544,44	556,44					
I P comptable 3° cat C2						492,48	511,68	524,64	536,64					
Inspecteur Div des Fin Publ HC	309,36	322,32	339,24											
Insp Div HC comptable 1° cat C2	407,88	420,84	437,76											
Insp Div HC comptable 2° cat C2	378,24	391,20	408,12											
Insp Div HC comptable 3° cat C2	358,44	371,40	388,32											
Inspecteur Div des Fin Publ CN	288,60	298,68	309,36	318,48										
Insp Div HC comptable 1° cat C3	323,76	333,12	343,08	351,48										
Insp Div HC comptable 2° cat C3	309,72	319,80	330,48	339,60										
Insp Div HC comptable 3° cat C3	296,40	306,48	317,16	326,28										
Inspecteur non comptable	165,12	173,88	178,08	184,32	191,76	201,48	212,88	227,28	234,12	246,72	266,04	276,36		
Inspecteur comptable 1° cat C4		217,32	221,28	228,12	234,96	244,68	256,32	265,20	271,92	284,64	298,32	308,04		
Inspecteur comptable 2° cat C4		200,76	204,72	210,60	218,40	228,12	238,80	248,52	255,36	268,08	280,80	291,48		
Inspecteur comptable 3° cat C4		186,12	190,08	196,92	203,76	213,48	225,12	234,00	240,72	253,44	267,12	276,84		
Géomètre Principal	148,32	153,24	158,04	162,96	168,84	175,56	182,76	190,20	198,36	205,08	212,28			
Géomètre	136,08	137,64	140,28	142,80	147,00	151,56	156,48	161,28	167,76	174,36	181,80	189,24	197,04	
Technicien géomètre	126,96	128,88	131,88	134,76	138,36	144,00	148,20	152,40	157,56	164,04	171,48	179,04	185,52	
Contrôleur Principal	159,12	164,04	168,84	173,76	179,64	186,36	193,56	201,00	209,16	215,88	223,08			
Contrôleur 1ère Classe	144,00	145,68	148,32	150,84	155,04	159,60	164,52	169,32	175,80	182,28	189,72	197,28	204,96	
Contrôleur 2ème Classe	134,16	136,08	138,96	141,96	145,44	149,64	153,96	162,48	167,76	174,24	181,68	189,12	195,60	
Agent Admin Pal 1ère Classe	128,28	131,88	135,48	139,68	145,20	150,72	157,80	162,36						
Agent Admin Pal 2ème Classe	119,28	119,52	119,88	122,76	126,00	129,36	132,60	136,44	140,28	145,80	150,00			
Agent Admin 1ère Classe	118,44	118,80	119,16	119,76	122,40	124,92	127,80	131,16	134,40	137,88	142,08			
Agent Admin 2ème Classe	117,84	118,20	118,56	118,92	119,52	121,08	123,36	125,64	127,92	131,88	137,40			
Stagiaires, PACTES et Contractuels ha	rie C = 48 €				catégorie B = 60 €				catégorie A = 72 €					
Berkaniens	nuelle de 64 € pour 35 heures	avec minimum de 18 € par an												
Retraités	u revenu imposable													

NOM :	Prénom :	Résidence :	Service :
Grade :	échelon :	% temps partiel :	
montant de la cotisation à temps plein :			
montant de la cotisation à temps partiel :			
TION temps partiel à 80% = cotisation à 86%			



Bulletin d'adhésion

J'adhère à la CGT :

NOM : Prénom :
 Lieu de travail : Tél :
 Adresse électronique :
 Date : Signature :